

Tableau des Mesures Agro Environnementales Climatique (MAEC) 2025-2030 pour les plaines à Outardes

Formation : pour toutes les MAEC, une formation est à réaliser au cours des deux premières années de l'engagement. Des formations seront proposées à partir du printemps

Durée	Nom de la mesure (CODE)	Surfaces éligibles	Surface à déclarer en	Objectifs de la mesure	Cahier des charges		Aide
5 ans	NA_OUPC_CIFF Création d'un couvert favorable à l'Outarde Canepetière	Cultures pérennes Terres arables sauf prairie temporaire & jachère > 2 ans Surface précédemment engagée en MAEC	Prairie temporaire de 5 ans ou moins (PTR)*	Créer un couvert herbacé favorable à la reproduction et à l'alimentation de l'outarde canepetière et de l'avifaune associée.	Implantation avant le 01/10/2024 Pas de broyage du 01/05 au 31/08 Ou pas de fauche (ou de pâturage) du 10/05 au 15/08 (avec < 10j pour retirer le foin) Entretien par fauche centrifuge Absence traitement phytosanitaire Absence de fertilisation Cahier d'enregistrement	Implantation du couvert : mélange peu dense de légumineuses & graminées. Largeur >10m	652 €/ha Plafonnée à 13000€/an par exploitation
5 ans	NA_OUPC_ESP4 Gestion d'une prairie existante pour l'Outarde	Prairies temporaires ou permanentes ou jachères	Prairie temporaire* ou permanente	Limiter les risques de destruction des nichées d'outarde canepetière tout en permettant une valorisation fourragère acceptable.	Pas de fauche/pâturage ou autre intervention entre le 20/05 et le 31/07 Entretien par fauche centrifuge Pas de désherbage chimique Cahier d'enregistrement	Fertilisation N/P/K limitée à 1 apport organique au cours des 5 ans (max 20 unités NPK)	254 €/ha Non plafonnée

*Une prairie engagée en MAE ne vieillit pas et reste donc une prairie temporaire tout au long de son engagement MAE (même en cas de reconduction).

Contacts :

LPO Poitou-Charentes – Lucrèce MERELLA – 06 27 32 48 62

Chambre agriculture de Charente – Damien ROY – 06 07 76 76 29

